

Personne morale - Mise en activité d'une société déjà créée sans activité

Documents à fournir :

- [Formulaire M2](#) à fournir en 3 exemplaires originaux

Si mandataire : [pouvoir](#) autorisant la formalité

Si création : (en 2 exemplaires)

Domiciliation

- Si locataire : copie d'une quittance de loyer (récente) ou copie du bail au nom du chef d'entreprise
- Si propriétaire : photocopie de la taxe foncière (recto verso) ou du titre de propriété au nom du chef
- Si domiciliation dans une entreprise de domiciliation : copie du contrat de domiciliation au nom de la société
- Si exercice de l'activité dans les locaux d'habitation d'une tierce personne : [autorisation d'exercice de l'activité](#) délivrée par le propriétaire + taxe foncière (recto verso)

Si achat de fonds ou location gérance ou donation

- Acte d'achat ou acte de location gérance ou donation ou apport de fonds
- Journal d'Annonces Légales ou attestation de parution

Pièces supplémentaires à fournir

- Si qualification obligatoire : [imprimé JQPA](#) + Justificatifs de qualification professionnelle (renvoi vers page Activités réglementées)
- Si marchand ambulant ([demande de carte ambulant](#))
- Si conjoint collaborateur ([déclaration conjoint collaborateur](#))
- Si ACCRE ([voir ACCRE](#)) + justificatif
- Si activité relevant du secteur alimentaire et/ou consommation sur place : demande de licence auprès de la mairie et/ou permis d'exploitation
- Attestation du stage de préparation à l'installation ou [dispense du stage](#)
- [Communication à des tiers](#)

Frais :

- 255 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
- 181,04 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce (si création)

Ou

- Si EURL/SASU 65,04 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce (si création)

- Si SARL 210,86 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce (achat - location gérance - donation)